

Moyen Âge

Les corporations

Recherche ces sculptures dans les salles.



Observe-les attentivement et détaille les points suivants :

nombre de personnages



position



costume



sujet



matière



accessoires

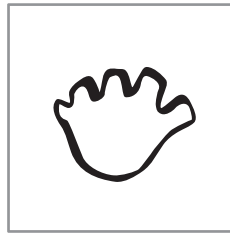
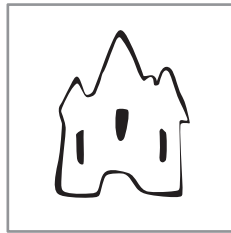


Que peux-tu en déduire ?



Ces sculptures proviennent d'un retable, décor placé à l'arrière de l'autel dans une église.

Retrouve sur un des deux groupes de personnages une des marques illustrées ci-dessous qui identifie le lieu de production du retable.



Cite trois métiers qui interviennent dans sa fabrication et dessine pour chacun un outil caractéristique.



Ces textes, tirés des archives de la Ville de Bruxelles, nous permettent de mieux connaître la vie dans les corporations.

« (...) Celui qui veut devenir maître dans la corporation devra payer 6 vieux écus ou équivalent, pour aider la corporation à faire face à ses dépenses et à ses charges, ainsi que le vin habituel pour les jurés. Seuls les fils légitimes des maîtres de cette corporation peuvent y accéder en s'acquittant de 3 vieux écus et du vin habituel pour les jurés.»

Extrait d'un acte concernant la corporation de sculpteurs en 1465 (Archives de la Ville de Bruxelles, n°14447, fol.67v°)

D'après ce texte, à quelles conditions peut-on entrer dans une corporation ?



« Ceux qui réalisent des retables, des sculptures ou tout ornement d'église, en matière de polychromie, doivent utiliser de l'or fin ou des peintures. Ils ne pourront appliquer aucun or parti* sous peine de payer 10 vieux gros sous, sans dispense aussi souvent qu'on le trouvera.»

Extrait de la copie du statut de la corporation des peintres, batteurs d'or et verriers du 2 novembre 1387 (Archives de la Ville de Bruxelles, n°14447, fol.9)

* l'or parti est un assemblage de feuilles d'or et de feuilles d'argent.

À quoi servent les règlements des corporations ?

